

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
1er décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 35<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 novembre 2000, à 16 heures

*Président* : M. Niculescu ..... (Roumanie)**Sommaire**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)c) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)Point 97 de l'ordre du jour : Formation et recherche (*suite*)Point 100 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

Point 101 de l'ordre du jour : Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Annonce concernant des auteurs de projets de résolution

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 16 h 20.*

**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

**c) Crise de la dette extérieure et développement (suite)** (A/C.2/55/L.38)

1. **M. Osio** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution et appelle l'attention des délégués sur le paragraphe 11, dans lequel est souligné le principe selon lequel le financement d'une opération d'allègement de la dette ne doit pas compromettre l'appui accordé à d'autres activités de développement, et sur le paragraphe 23, qui engage la communauté internationale à prendre les mesures et décisions appropriées pour donner suite aux engagements des grandes conférences des Nations Unies et réunions au Sommet organisées depuis le début des années 90, ainsi qu'aux conclusions des opérations d'examen, en particulier celles qui concernent le problème de la dette extérieure des pays en développement. M. Osio formule l'espoir que ce projet de résolution sera adopté sans recours à un vote.

**Point 97 de l'ordre du jour : Formation et recherche (suite)** (A/C.2/55/L.35)

*Projet de résolution relatif à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche* (A/C.21/55/L.35)

2. **M. Osio** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution et appelle l'attention des membres de la Commission, notamment, sur le paragraphe 7, dans lequel est renouvelé l'appel lancé à tous les gouvernements pour qu'ils fournissent à l'Institut un appui généreux financier et autre, sur le paragraphe 8, qui engage le Conseil d'administration de l'Institut à éliminer l'écart entre la baisse des contributions et l'augmentation de la participation aux programmes de l'Institut et sur le paragraphe 12, dans lequel le Secrétaire général est prié de mettre à la disposition de l'Institut les bureaux dont il a besoin à Genève et à New York sans que celui-ci ait à acquitter un loyer et des frais de fonctionnement. M. Osio recommande que ce projet de résolution soit adopté sans recourir à un vote.

**Point 100 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)** (A/C.2/55/L.36)

*Projet de résolution sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite)* (A/C.2/55/L.36)

3. **M. Osio** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution et appelle l'attention des délégués notamment sur le paragraphe 4, dans lequel il est demandé aux pays développés de renforcer la cohérence de leurs politiques de coopération dans les domaines des finances, des investissements, du commerce et du développement, sur le paragraphe 6, dans lequel la communauté internationale est engagée à élaborer des stratégies et des politiques de développement qui permettent de créer un environnement économique propice, sur le paragraphe 9, dans lequel il est souligné que la technologie est le moteur de la mondialisation et sur le paragraphe 12, dans lequel le Secrétaire général est prié d'établir une commission de personnalités éminentes chargée d'effectuer une étude complète sur les effets de la mondialisation sur la croissance économique et l'emploi. M. Osio recommande que ce projet de résolution soit adapté sans recourir à un vote.

**Point 101 de l'ordre du jour : Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental**

4. **Le Président** informe les membres de la Commission que, étant donné que le Comité préparatoire à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental n'a pas encore terminé les travaux de la reprise de sa première session, le Groupe des 77 et de la Chine a demandé officiellement que l'examen de ce point de l'ordre du jour soit différé. Compte tenu des discussions très détaillées qui ont eu lieu récemment sur cette question au sein du Comité préparatoire lui-même, le Bureau recommande que, à titre exceptionnel, la Deuxième Commission renonce à tenir un débat général sur cette question et se contente d'entendre l'introduction du rapport du Secrétaire et d'examiner les projets de propositions que pourrait soumettre le Comité préparatoire à l'Assemblée générale. Si aucune objection n'est formulée, le Président considérera que la Commission

souhaite différer l'examen de ce point de l'ordre du jour.

5. *Il en est ainsi décidé.*

**Annonce concernant des auteurs de projets de résolution**

6. **Le Président** annonce que le Danemark désire se joindre aux auteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.24 et que le Liban souhaite faire partie des auteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.7/Rev.1.

7. **M. Le Gargasson** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, fait observer que, étant donné que l'Union européenne est l'un des auteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.24, tous les États membres de l'Union font automatiquement partie des auteurs et qu'il n'est probablement pas nécessaire que le Danemark demande individuellement à se joindre aux auteurs.

*La séance est levée à 16 h 50.*